Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212202022-20251127-76_2025_BIS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 novembre 2025

Le lundi 17 novembre 2025 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. LORVELLEC Daniel, M. HUITOREL Ronan, M. TREUSSARD Mickaël, Adjoints

M. DUBOIS Alain, M. MONNOT Laurent, Mme OLLIVIER Martine,

Absents excusés : M. JONIAUX Anthony (procuration à M. OLLIVIER), Mme LARUE Karine (procuration à R. HUITOREL), Mme LE BOURHIS Stéphanie (procuration à M. TREUSSARD), M. LE CAM Gilles (procuration à D. COGEN), LE DU Pyere-Yves,

Absents non excusés : Mme GUERN Anaïs, Mme MINI Anne,

Secrétaire de séance : M. Ronan HUITOREL

Date de convocation : 10/11/2025
Date de publication : 19/11/2025

Délibération 76/2025 : Décision modificative n° 2 – Budget Assainissement (annule et remplace)

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement		
Dépenses		
D 618 : Divers		290 €
D 6541 : Créances admises en non-valeur	7 €	
D 6542 : Créances éteintes	48 €	
D 673 : Titres annulés	100 €	
6215 : Personnel affecté	135 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la décision modificative n° 2 du Budget Assainissement précisée ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 12 - Votes : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,



Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 19/11/2025 et affichage en mairie le 19/11/2025